



Numéro de version 5 Révision: 24.05.2015 Date d'impression : 24.05.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

**NÉOLUBE® HC 2000** · Nom du produit:

· Code du produit: 104554

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées · Emploi de la substance / de la Pas d'autres informations importantes disponibles.

préparation Huile pour usinage des métaux

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: TEC INDUSTRIES SERVICE

ZI de la Massane

13210 Saint-Rémy de Provence Tél: +33(0)4.90.92.74.70. Fax: +33(0)4.90.92.44.44.

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS): 33 (0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Lact. H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

R64-66: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel. L'exposition répétée peut provoquer

dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Conseils de prudence P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

> P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la

> > grossesse/pendant l'allaitement.

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin.

(suite page 2)



Page : 2/8

Date d'impression : 24.05.2015 Numéro de version 5 Révision: 24.05.2015

Nom du produit: NÉOLUBE® HC 2000

(suite de la page 1)

50-100%

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires: EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

#### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Lubrifiant

· Composants dangereux:

CAS: 85535-85-9 Alkanes, C14-17, chloro-

EINECS: 287-477-0 Reg.nr.: 01-2119519269-33 R64-66

Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Lact., H362

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des premiers secours

• Remarques générales: Demander immédiatement conseil à un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en

écartant bien les paupières.

· *Après ingestion:* Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

Boire de l'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

Poudre d'extinction Dioxyde de carbone

· Produits extincteurs déconseillés

pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

mélange

Jet d'éad à grand débit

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou

d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

(suite page 3)



Page : 3/8

Numéro de version 5 Révision: 24.05.2015 Date d'impression : 24.05.2015

Nom du produit: NÉOLUBE® HC 2000

Chlorure d'hydrogène (HCI)

(suite de la page 2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection intégrale.

· Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre

doivent impérativement être éliminés conformément aux directives

administratives.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non

protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus

ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans

les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par

endiguement ou par barrage anti-pollution).

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir

les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des appareils résistant aux solvants.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Matériaux d'emballages autorisés : Acier, acier inoxydable, PEHD,

PPHD, Teflon.

Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)



Page : 4/8

(suite de la page 3)

Numéro de version 5 Révision: 24.05.2015 Date d'impression : 24.05.2015

Nom du produit: NÉOLUBE® HC 2000

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste

de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances

présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

85535-85-9 Alkanes, C14-17, chloro-

Dermique | Effets systémiques à long terme | 47,9 mg/kg /jour (Travailleurs / Workers) Inhalatoire Effets systémiques à long terme, 6,7 mg/m3 (Travailleurs / Workers)

· PNEC

85535-85-9 Alkanes, C14-17, chloro-		
Oral	PNEC - oral / oral	10 mg/kg (food) (Predator)
	PNEC - STP	80 mg/L (-)
	PNEC - eau de mer / sea water	0,2 μg/L (-)
	PNEC - eau douce / fresh water	1 μg/L (-)
	PNEC - sol / ground	11,9 mg/Kg (-)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et

d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour

toute personne sujette aux allergies.

· Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est

insuffisante.

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

· Temps de pénétration du matériau

des gants

Caoutchouc nitrile

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.



Page : 5/8

Date d'impression : 24.05.2015 Numéro de version 5 Révision: 24.05.2015

Nom du produit: NÉOLUBE® HC 2000

(suite de la page 4)

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Rouge Légère

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· Changement d'état

**Point de fusion:** Non déterminé. **Point d'ébullition:** Non déterminé.

• **Point d'éclair:** > 210 °C (NF EN 22719)

• Température d'inflammation: > 210 °C

• Température de décomposition: 200 °C

• **Densité à 25** °**C**: 1,120 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

*l'eau:* Partiellement miscible

· Viscosité:

Cinématique à 40 °C: 115 mm²/s

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Réactions aux métaux alcalino-terreux.

En cas de fort échauffement au-delà du point de décomposition, il y a

possibilité de dégagement de vapeurs toxiques.

· 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

· 10.5 Matières incompatibles:

Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

#### SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 85535-85-9 Alkanes, C14-17, chloro-

Oral LD50. >2000 mg/kg (Rat)
Dermique LD50. 4000 mg/kg (Rat)

Effet primaire d'irritation:

· de la peau: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

(suite page 6)



Page : 6/8

Date d'impression : 24.05.2015 Numéro de version 5 Révision: 24.05.2015

Nom du produit: NÉOLUBE® HC 2000

(suite de la page 5)

· des yeux: Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec

sensation de brûlure, larmoiement ou rougeur.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la

reproduction) Lact.

## SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

85535-85-9 Alkanes, C14-17, chloro-

Oral LC50/96 h > 5000 mg/L (Ablette)

CE50/96H >3,2 mg/L (Selenastrum sp) NOEC > 0,125 mg/l (Ablette) (14d)

> 0,01 mg/l (Daphnia) 50 mg/l (Ver de terre)

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Très toxique pour organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· ADR, IMDG, IATA UN3082

(suite page 7)



Page : 7/8

Date d'impression : 24.05.2015 Numéro de version 5 Révision: 24.05.2015

Nom du produit: NÉOLUBE® HC 2000

(suite de la page 6) · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE · ADR VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alkanes, C14-17, chloro-) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, · IMDG LIQUID, N.O.S. (Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, chloro C14-C17), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, · IATA LIQUID, N.O.S. (Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, chloro C14-C17) 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR · Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers. Étiquette · IMDG, IATA · Class 9 Matières et objets dangereux divers. · Label · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA Ш · 14.5 Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Alkanes, C14-17, chloro-· Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers. · Indice Kemler: 90 · No EMS: F-A,S-F · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) 5L · Catégorie de transport 3 Ε · Code de restriction en tunnels "Règlement type" de l'ONU: UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Alkanes, C14-17, chloro-), 9, III



Page : 8/8

Date d'impression : 24.05.2015 Numéro de version 5 Révision: 24.05.2015

Nom du produit: NÉOLUBE® HC 2000

(suite de la page 7)

## SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

· Phrases importantes : H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• Acronymes et abréviations: ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Lact.: Reproductive toxicity, Additional category, Effects on or via lactation

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR